

éditorial

La question de la diffusion numérique, à laquelle nous consacrons le dossier de ce nouvel **agence.court**, se pose partout et à tous. Parmi les festivals qui proposent débats et rencontres professionnelles, il n'y en a pas un qui, ces derniers temps, n'ait interrogé le problème de la diffusion numérique. Non seulement des «compétitions numériques» sont ouvertes, mais il est fréquent qu'au sein d'un même programme soient alternés films numériques et argentiques. Ceci est bel et bon. Rappelons l'une des formules, devenue un adage, qui justifiait la création de l'Agence du court métrage : un film est un film. De même qu'un long métrage supporte bien d'être accompagné d'un court métrage en première partie de programme, argentique et numérique peuvent se partager un même écran et proposer ensemble un scintillement que le mélange des sources lumineuses peut seul assurer. L'Agence du court métrage a toujours eu foi en la multiplicité – des genres, des durées, etc. Que cette multiplicité gagne aujourd'hui les supports de diffusion ne doit pas nous inquiéter mais nous réjouir.

Il est encore bien tôt pour évoquer la disparition de l'argentique (quoique l'annonce par Kodak de la cessation de la fabrication du Super 8 traduit quelque chose de cette possible disparition de la pellicule). La pellicule 35 mm va sans doute rester dans les prochaines années le support de référence de l'exploitation cinématographique en salles. Toutefois, nous avons conscience que nous ne pouvons pas faire l'économie de cette réflexion sur la diffusion numérique. Car les films sont nombreux qui gagneraient à être accompagnés et à voir leur diffusion soutenue par une structure comme l'Agence et qui ne peuvent l'être, faute de disposer d'une copie 35 mm. La réforme du mode d'attribution des aides du CNC, jointe à la crise qui a touché en profondeur le statut des intermittents du spectacle, va rendre la production de films plus difficile et, pour certaines œuvres, le tirage de copies 35 mm risque d'être un vrai problème. N'est-il pas du ressort de l'Agence d'être le lieu où, avec les différents partenaires (CNC, festivals, etc.), peut se conduire une réflexion sur les alternatives et correctifs à apporter à des situations qui compliquent la circulation des œuvres vers le public ?

Calendrier des soirées

Le calendrier des soirées organisées par **Bref** au mk2 Quai-de-Seine à Paris pour la prochaine saison est d'ores et déjà fixé. Les projections auront lieu les mardis 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre, 10 janvier, 7 février (spéciale Clermont-Ferrand), 14 mars, 18 avril, 16 mai et 13 juin. Les projections intitulées *Les saisons numériques* auront lieu quant à elles au mk2 Bibliothèque les mardis 27 septembre, 22 novembre, 28 février et 23 mai. Le Forum des images étant fermé pour travaux, le planning des soirées *Cinéma en cour(t)s* n'a pas été arrêté. Elles reprendront bien en 2006 mais selon un rythme qui n'a pas pu être défini à ce jour. Nous ne manquerons pas de vous en informer en temps et en heure. Enfin, nous vous rappelons que vous pouvez être informés par e-mail du contenu des soirées **Bref** et des *Saisons numériques*, en nous envoyant vos coordonnées à l'adresse suivante : mailingagence@wanadoo.fr. ■

www.lecourt.com

Le portail Internet du court métrage français, chantier mené avec Sauve qui peut le court métrage et officiellement lancé lors du dernier festival de Clermont-Ferrand, fait l'objet d'un enrichissement quotidien. Parmi les dernières informations en ligne, ce portail propose une carte des différents acteurs de l'éducation au cinéma, ce qui intéressera assurément les enseignants qui souhaitent exploiter le cinéma et la forme courte dans la transmission du savoir. Il n'est pas sans importance non plus de vous rappeler que le portail propose, outre une base de données qui référence plus de 15 000 films, un catalogue des principaux festivals français et étrangers, ainsi qu'un agenda qui vous permet de savoir où vous pouvez voir des courts métrages. Ce portail est aussi un lieu qui vous permet de faire connaître les manifestations dont vous pouvez être à l'initiative. N'hésitez donc pas à mettre cet outil à votre service. ■

Contact : Olivier Berclaz / acmob@noos.fr

dossier : la diffusion numérique

Matière de l'image

Il n'y a pas de mutation dans la technique qui n'entraîne *ipso facto* une transformation de ce que le cinéma est dans son essence. Né d'inventions et de développements technologiques, le cinéma ne peut s'en affranchir sans risquer de perdre tous ses possibles, c'est-à-dire de disparaître tout entier.

Avec le développement du numérique, le constat est fait que les œuvres, et pas simplement les œuvres de cinéma, progressent vers une dématérialisation. Le cinéma ou l'art est-il possible sans matière ? Et si oui, quel cinéma et au service de quel art ? Par quels hommes cet art numérique peut-il se faire entendre ?

S'il faut invoquer des causes d'ordre économiques et pratiques pour rendre compte de l'incroyable essor que prend le numérique dans la création, cela ne doit pas nous détourner et nous divertir de la question, sans doute plus fondamentale, qui est de savoir à quel regard, au sens très évident d'un processus physique de vision, correspondent les films qui nous arrivent depuis la technologie la plus moderne. Car c'est une évidence que nos yeux se forment au contact de ce sur quoi ils se posent, et que partant, si les formes animées qui les stimulent perdent en nuances et en variétés, en présence et en densité, les possibilités offertes à notre activité perceptive en seront diminuées dans une égale proportion. L'immédiateté sans présence qui caractériserait des formes complètement dématérialisées ne peut qu'appeler un regard lui-même immédiat et sans présence, et produire ainsi un monde par définition «fantomatique».

La disparition de l'argentique, dont nous pouvons penser la venue possible, va signifier la disparition d'une chimie qui rendait possible l'existence de l'image dans une séparation physique et matérielle d'avec notre regard. Il n'est pas exagéré de dire que quelque chose dans l'exercice de notre vision va ainsi cesser d'être sollicité. La démultiplication en tous sens de la production d'images, par des procédés de plus en plus légers et immédiats dans leur fonctionnement, rend plus que jamais actuelle et urgente la question de savoir ce que nous pouvons et voulons regarder, c'est-à-dire ce que nous pouvons et souhaitons accueillir

pour le mettre au service de notre cheminement personnel, ce qui suppose, certes, de savoir ce que nous voulons devenir... et de le vouloir en vérité !

Ouvrir au numérique ?

La question de l'ouverture possible de l'activité de l'Agence au cinéma numérique agite l'équipe depuis plus de deux ans, qui a fait depuis bien longtemps le constat d'une production, certes inégale, mais riche et variée, proposant parfois des œuvres denses et bouleversantes. Et en un sens, le numérique déjà s'est introduit dans nos activités par plusieurs biais : outre la chronique régulière que la revue **Bref** lui consacre tous les deux mois, il arrive que des mandats soient signés par la Régie TV Câble pour des films dont le support de réalisation et de projection est numérique. Enfin, il faut noter que depuis un an et demi, nous organisons régulièrement, en collaboration avec le mk2 Bibliothèque, des projections intitulées les *Saisons numériques* présentant des œuvres n'existant pas sur support argentique. Ces séances ont connu un réel succès auprès du public, ce qui nous permet de rappeler que le cinéma numérique est une réalité et une question qui concernent le cinéma en amont de la réalisation, mais aussi en aval, du pont de vue de la diffusion.

Mais il reste à structurer cette orientation nouvelle de la diffusion, à la rendre possible selon une procédure qui n'entrave pas notre mission initiale mais au contraire puisse la servir en donnant à la vie de l'association une impulsion nouvelle.

C'est pour permettre à cette réflexion d'avancer plus franchement que, de décembre à avril dernier, l'association «Lieux dits» s'est vue confier le soin de mener, pour l'Agence du court métrage, une étude sur la diffusion numérique, et ce dans l'optique d'une éventuelle ouverture de l'activité de diffusion à ce format de projection. Il s'est agi, avec cette étude, d'apporter des éléments permettant au Conseil d'Administration et à la Direction de l'Agence de se décider en faveur, ou non, d'un travail de diffusion de films numériques en salles de cinéma. Conduite par Alfonso Ponce, qui était mandaté pour rencontrer plusieurs personnalités de la pro-

Soirées Bref au mk2 Quai-de-Seine

Ouverture de la saison 2005/2006

mardi 11 octobre à 20h30



mk2 Quai-de-Seine

14 quai de la Seine, 75019 Paris

www.agencecm.com



ÉTÉ 2005

L'Agence du court métrage sera fermée du vendredi 29 juillet au lundi 22 août

Bonnes vacances à tous

fession, il s'agissait d'abord, avec cette étude, de dresser un état des lieux, notamment concernant l'équipement des salles de cinéma, car il est bien évident que si nous commençons à ouvrir nos locaux à des films numériques, c'est d'abord et avant tout parce que nos interlocuteurs et partenaires réguliers peuvent et souhaitent les montrer, ce qui ne nous interdit pas de songer aux éventuels lieux qui, équipés seulement en vidéo projection, pourraient bénéficier de nos services d'aide à la programmation si nous commençons à constituer un catalogue de films vidéo. Notons également que la création d'un fonds numérique nous permettrait de travailler plus facilement en direction de l'Europe et des autres pays étrangers, notamment du fait de la légèreté des supports et de la facilité de l'ajout de sous-titrages sur des œuvres qui peuvent aisément être dupliquées.

Alfonso Ponce s'est efforcé, dans son étude, de faire part de l'état actuel de la technologie en matière de diffusion numérique. Une alternative se présente, à laquelle nous devons trouver une issue en cas d'ouverture au numérique. Elle met en jeu deux sortes de projections qualitativement différentes : ou bien la diffusion dite *D cinéma*, c'est-à-dire soucieuse d'une qualité de projection au moins égale à celle du 35 mm, ou bien la projection dite électronique, connue sous le titre de *vidéoprojection* et permettant à n'importe quel lieu équipé d'un vidéo projecteur standard d'organiser une projection, moyenne mais acceptable, de films numériques. Les salles capables à ce jour de proposer des projections *D cinéma* sont pour ainsi dire erratiques. Erratiques également sont les films répondant aux normes que posent ces sortes de projections. À l'inverse, les vidéoprojections sont déjà monnaie courante. Tous les festivals qui projettent des films vidéo, et notamment celui de Clermont-Ferrand, y ont recours. Et si la différence avec la projection argentique est manifeste, elle permet toutefois d'avoir accès à des films pertinents et importants, montrés dans un cadre qui, faut-il rappeler contre une idée reçue, n'abîme pas nécessairement la texture des images, dès-lors qu'il appartient à ces dernières d'être vidéographiques, et en cela qualitativement différentes des images «cinéma» comme nous avons l'habitude d'en voir et d'en vouloir.

L'Agence du court métrage, si elle ouvre ses portes à la diffusion au numérique, le fera dans le respect de ce pour quoi elle milite depuis vingt ans et des garanties qu'elle a su offrir, en les imposant, à tout un secteur de la création audiovisuelle : les projections doivent se faire dans le respect des auteurs, c'est-à-dire générer des remontées de recettes, et dans le respect des œuvres et du public, c'est-à-dire dans des conditions de diffusion garantissant un minimum de qualité, ce qui comprend l'obscurité de la salle et un équipement permettant une séance de cinéma de

bonne qualité, ce qui, même concernant l'argentique, peut faire encore défaut. L'alternative dessinée entre la projection *D cinéma* et la projection électronique n'est donc pas tranchée, même s'il est très vraisemblable que nous devions nous diriger vers la projection électronique, ne serait-ce que pour avoir accès aux films.

Difficultés

Parmi les difficultés qui se posent d'emblée, il y a celle du flux de films qui va nous arriver si cette prise en compte de la production de films numériques dans notre activité est décidée. Fonctionnant sur le principe d'un accueil non sélectif des films réalisés sur support argentique, ce qui représente entre 350 et 400 nouveaux films inscrits chaque année, nous ne pourrions pas procéder de même pour les films réalisés sur support numérique. Nul ne sait dire aujourd'hui combien de films numériques sont réalisés chaque année (quelles que soient les conditions de production). Il n'est pas fantaisiste de penser que la production annuelle globale dépasse les 1 000 œuvres. Comment travailler bien sur tous ces films ? Déjà nous sommes convaincus qu'il faudra procéder à la mise en place d'un comité de sélection et imposer une limite quantitative à l'inscription de nouveaux films. C'est la condition en effet pour que les films puissent faire l'objet d'un travail sérieux par nos services. Quant aux critères de choix, ils sont encore à inventer.

Une autre question, aiguë, reste à notre esprit. C'est celle de la capacité de notre structure à assumer, d'un point de vue lui aussi quantitatif, un flot de films supplémentaires. L'ouverture au numérique ne doit pas se faire au détriment du travail fait pour l'argentique, ni mettre en péril une pratique de la diffusion qui, en vingt années, s'est affinée et n'a cessé de montrer sa validité. La diffusion numérique, si elle a lieu, ne doit pas dérégulariser un système de diffusion déjà fragile, dans le contexte économique et culturel qui est le nôtre, mais le conforter en y obéissant. La diffusion numérique n'ira donc pas sans une évaluation préalable, et sans la mise en place de garde-fous permettant d'établir un cadre de diffusion suffisamment solide pour ne pas défaire par mégarde ce que l'Agence a mis vingt ans à construire. Ce qui suppose un sens de la prudence que nous travaillons à développer.

NB : La question de la numérisation du fonds de l'Agence, qui est liée à cette problématique de la diffusion numérique, n'a pas été oubliée. Ce dossier important sera évoqué dans un prochain agence.court. ■

Contact : Didier Kiner / acmdk@noos.fr

Quatrième fête de l'animation

Dans le cadre de son partenariat avec la 4^e Fête de l'animation, l'Agence du court métrage propose six programmes de courts métrages d'animation, permettant aux salles qui le souhaitent de participer à cette manifestation.

À l'occasion de la journée mondiale de l'animation du 28 octobre prochain, qui commémore la première projection publique du théâtre optique d'Émile Reynaud à Paris, au Musée Grévin, en 1892, l'AFCA (Association Française du Cinéma d'Animation) organise la quatrième Fête du cinéma d'animation, dont l'invité d'honneur, et de talent, sera cette année Paul Driessen.

Rappelons brièvement les principes de cette célébration : chaque participant qui le souhaite, à travers toute la France, peut organiser ce qui lui semble le mieux adapté à son activité et à son public. L'AFCA, qui a la charge de coordonner à l'échelle nationale l'ensemble des manifestations, assure la mise en réseau des lieux culturels et des structures qui proposent un événement lié à l'animation (projections, expositions ou rencontres) et de la communication (notamment via un site Internet attrayant : www.afca.asso.fr).

Cette fête aura lieu du 26 octobre au 1^{er} novembre et proposera plusieurs événements pour l'occasion : outre des projections, seront organisés des ateliers d'initiations au cinéma d'animation (par plusieurs associations, dont Braquage ou encore l'Équipée à Valence ou le studio image de l'APCVL), des expositions de dessins, centrées ou bien sur des auteurs (Solweig Von Kleist, Emile Cohl ou encore Jean-François Laguionie), ou bien sur des films ou des techniques spécifiques, et enfin des événements de «spectacle vivant» ayant recours à des techniques d'animation (notamment à Tournefeuille, Gif-sur-Yvette et Paris). Bref, cette semaine de fête du cinéma d'animation, dans toute la France, promet d'être riche en manifestations variées.

Pour l'Agence du court métrage, qui a été sollicitée cette année encore par Olivier Catherin de l'AFCA pour accompagner cette initiative, ces festivités se traduisent par la mise en place de programmes de films d'animation qui pourront être loués par les programmeurs qui souhaitent voir leur salle et leur public participer à cette semaine cinématographique pour petits et grands. Six programmes ont été établis, composés de films tournant autour d'une thématique donnée : *Action !*, *Fables d'hier et de demain*, *Coquineries*, *Échappées*, *À tire d'ailes* et enfin *Contes de nuit*.

Chacun de ces programmes, d'une durée variant d'une heure à 1h30 fait se confronter des films d'époques et de techniques différentes, montrant que l'animation, dans son format court, est le lieu d'une multiplicité de pratiques et de propos, les films s'adressant aux enfants aussi bien qu'aux adultes. Ces programmes sont proposés à la location au tarif de 250 euros HT pour une projection (375 euros HT pour deux projections, 450 euros HT pour trois projections, et enfin 500 euros HT pour quatre projections).

Vous pouvez retrouver les informations précises liées à chaque programme sur le site de l'Agence (www.agencecm.com). L'ensemble des manifestations organisées à l'occasion de cette fête de l'animation seront en ligne sur le site de l'AFCA dès septembre. Rendez-vous à la rentrée, donc... ■

Contact : Fabrice Marquat / acmf@noos.fr

Aperçu des programmes disponibles à l'Agence du court métrage

1 - Action !

L'invité de Guy Jacques (1984, 9') / *Les trois inventeurs* de Michel Ocelot (1980, 13') / *L'envol des frères Wright* de Fabrice Turrier & Stéphane Roche (1998, 6') / *Le trop petit prince* de Zoia Trofimova (2001, 7') / *Petite routine* de Matthieu Van Eeckhout (2004, 5') / *Lunolin, petit naturaliste* de Cecilia Marreiros Marum (2005, 8').

2 - Fables d'hier et de demain

Deux ou trois choses que je sais de la Bretagne de Bruce Krebs (1985, 5') / *Le secret de maître Cornille* de Pierre Veck (1985, 15') / *Criminal tango* de Solweig Von Kleist (1985, 5') / *Le masque du diable* de Jean-François Laguionie (1972, 12') / *Le travail du fer* de Celia Canning (1988, 10') / *Fuites* de Pauline Rebufat & Baptiste Kleitz (1994, 11') / *Captain scott* d'Arnaud Maironi (1998, 12') / *Muroi* d'Arnaud Maironi (2001, 8').

3 - Coquineries

Coups d'oeil d'André Barbe (1984, 5') / *Les quatre vœux* de Michel Ocelot (1986, 6') / *Schéhérazade* de Florence Mialhe (1995, 16') / *Le bal du minotaure* de Lorenzo Recio (1997, 10') / *L'hôtel du vent* de Patrick Pleution (1997, 6') / *Les noces de Viardot* de Jean Rubak (1999, 7') / *Les filles, l'âne et les bœufs* de Francine Chassagnac (2001, 13') / *Des câlins dans les cuisines* de Sébastien Laudenbach (2003, 8').

4 - Échappées

Comment Wang Fo fut sauvé de René Laloux (1987, 15') / *Credo* de Jonas Raeber (2000, 6') / *Croque la mort* de René Castillo (2001, 12') / *Home Road Movie* de Robert Bradbrook (2001, 12') / *Bookashky* de Mikhail Aldashin (2002, 9') / *Le chat botté* de Garri Bardine (1995, 28').

5 - À tire d'ailes

Les oiseaux sont des cons de Chaval (1964, 3) / *La grande migration* de Iouri Tcherenkov (1995, 7') / *Migrations* de Constantin Chamski (1998, 4') / *Les oiseaux en cage ne peuvent pas voler* de Luis Briceno (2000, 3') / *La jeune fille et les nuages* de Georges Schwizgebel (2000, 5') / *Picore* de François Bertin (2002, 3') / *Mourir d'amour* de Gil Alkabetz (2004, 12') / *Autrefois nous étions des oiseaux* de Garri Bardine (1982, 18').

6 - Contes de nuit

Le manège de Jean-Pierre Jeunet (1979, 10') / *L'acteur* de Jean-François Laguionie (1975, 6') / *L'homme aux bras ballants* de Laurent Gorgiard (1997, 4') / *Au premier dimanche d'août* de Florence Mialhe (2000, 11') / *Le garçon qui a vu l'iceberg* de Paul Driessen (2000, 9') / *Nosferatu tango* de Zoltán Horváth (2001, 12') / *Le chat qui avait des mains* de Robert Morgan (2001, 3').